



AUDIENCE CGT ANIMATEURS
avec M. Pascal CHERKI,
Adjoint au Maire chargé de la Vie Scolaire

Une délégation de notre syndicat a rencontré le jeudi 22 mai 2008 M. CHERKI (qui a succédé à M. FERRAND), nouvel Adjoint au Maire, chargé de la vie scolaire et de la réussite éducative.

Mme Catherine MOI SAN, Directrice des affaires scolaires était présente.

Lors de ce premier contact, nous souhaitons échanger sur le périscolaire parisien, connaître les principaux objectifs de la mandature parisienne concernant l'animation, enfin exprimer nos revendications et nos attentes concernant la profession d'animateur, et nos conditions de travail.

Nous vous présentons ici une synthèse de cette audience. Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, contactez-nous au local ou par mail.

AUDIENCE

L'élu commence un long discours sur la « défense de l'école publique républicaine », attaquée « sur tous les fronts par le gouvernement ». Il pense que ce dernier veut « une refonte de l'école maternelle », la grande section serait maintenue, « les autres sections seraient confiées à d'autres personnels que les instituteurs ».

Il s'attend « à une confrontation directe avec le gouvernement », qu'il assumera. Il ajoute « qu'il s'agit d'abord et avant tout de l'avenir de nos enfants ».

Concernant le périscolaire, il estime que la Ville de Paris « s'occupe globalement bien des enfants ».

Il veut « améliorer ce qui existe ». Il trouve « qu'on est très faible sur les adolescents. Je veux donc une mandature consacrée aux adolescents ».

Il dira aussi des animateurs « qu'ils ne sont pas dans une logique de transmissions de savoirs ».

COMMENTAIRES CGT :

La CGT animateurs lui dira ne pas être lié à la municipalité par un contrat de mandature. Nous tenons à notre indépendance. Nous prendrons les grands dossiers concernant l'école un à un, avec le souci de défendre les intérêts de notre profession et des personnels d'animation.

Nous ne partageons pas la vision d'un périscolaire à Paris qui se porterait globalement bien.

PRE-INSCRIPTIONS DES ENFANTS

M. CHERKI souhaite « la mise en place des pré-inscriptions d'ici 2010 », « sans évictions ». Mme MOISAN ajoutera qu'elle voudrait leur mise en place si possible « plus rapidement ».

Quand nos questions se feront plus précises : Voulez-vous des étapes ? Une expérimentation ? Avez-vous l'accord du Maire ? Comment allez-vous procéder ? Inscription en Mairie ou pas ? etc... les réponses se feront plus flous.

Outre un énorme gaspillage financier, cette question est essentielle pour la qualité du service, les conditions de travail des animateurs et l'accueil des enfants.

Il faut une volonté politique pour organiser de vraies pré-inscriptions (notamment l'été). Cette volonté sera-t-elle au rendez-vous ?

REGROUPEMENTS DE CENTRE

En ce qui concerne la politique des regroupements de points d'accueil, M. CHERKI demande que lui soit communiqué le cas des centres regroupés sans nécessité de travaux, notamment lors des petits vacances.

Il s'engage à se « déplacer pour le constater ». Il nous demande de lui communiquer les cas. Faites-nous remonter l'information dès qu'elle vous parvient. Nous nous engageons à lui transmettre.

Mme MOISAN reparlera, c'est un leitmotiv, des petits centres qu'il faut fermer essentiellement « dans le centre de Paris ».

Entre les négociations (actuellement au point mort) sur la catégorie B avec l'évocation de regroupements administratifs (ou autres) ; les caisses des écoles qui veulent des regroupements pour optimiser la rentabilité des cantines ; les directeurs d'écoles qui préfèrent parfois le calme à l'ouverture d'un centre, etc... Il est clair que la situation devient confuse et le pilotage institutionnel très flou.

Il faut clarifier la situation. C'est une demande des personnels qui veulent de meilleures conditions de travail et une visibilité sur leur avenir professionnel et statutaire.

LES NORMES D'ENCADREMENT ET LE SERVICE DU SOIR

La CGT demande à M. CHERKI de baisser les normes d'encadrement du soir. Actuellement, un animateur pour 25 enfants.

En élémentaire, il ne s'agit plus d'études surveillées, mais de fait, bien souvent, de maintien de l'ordre.

Quant aux goûters récréatifs en maternelle... surcharge de travail pour les animateurs et inconfort pour les enfants.

Réponse de M. Cherki

« J'attends la mise en place du dispositif de soutien scolaire dans l'Education Nationale », « Les goûters récréatifs, je ne suis pas sûr que ce soit une grande réussite, il faudrait rediscuter de ce dispositif », « Le soir, moi je donnerais un ballon et une corde à sauter aux enfants et ils iraient jouer dans la cour ». (... sans commentaires).

LA CANTINE

La CGT exprime ses vives préoccupations concernant ce service : 110 000 enfants mangent à la cantine soit 85 % des enfants scolarisés (la moyenne de nombreuses collectivités avoisine 65 %).

Cela engendre trop souvent de grands problèmes en terme d'accueil, de confort pour les enfants de conditions de travail et précarité pour les animateurs. De plus, des rotations de personnels, UGD débordés, manque d'animateurs, etc. ...

Veut-il se pencher sur la réalité du problème de l'interclasse ?

Non, répondra M. CHERKI, « la cantine pour tous est un droit » « je ne veux pas limiter l'accès », « La construction de 12 écoles supplémentaires va participer au désengorgement ».

COMMENTAIRES CGT :

Comme les politiques, nous aimerions pouvoir affirmer de grandes valeurs sans se préoccuper réellement de leurs applications et de leur mise en œuvre.

SALAIRE, POUVOIR D'ACHAT :

Rien n'est à l'ordre du jour au budget de juillet 2008 du conseil de Paris en ce qui concerne l'animation (par exemple, pas de postes supplémentaires de catégorie B).

Aucune hausse de primes ni d'indemnités.

La CGT est prête à discuter avec la DASCO, dès lors qu'il s'agit d'obtenir des avancées statutaires et salariales pour les animateurs. Mais il ne suffit pas de discuter. Il faut maintenant du concret.

D'AUTRES SUJETS ONT ETE ABORDES :

- › Vacataire : « ce serait une bonne chose que les vacataires puissent passer contractuels puis titulaires ».
- › Service minimum à l'école (y aura-t-il une réquisition des personnels en cas de loi ?). La CGT est contre le principe de remplacer des grévistes et soucieuse des conditions d'accueil et de sécurité des enfants. Vous imaginez 150 enfants de 8 h 30 à 16 h 30 sans les salles de classe... ?!
- › CLE (Centres de Loisirs d'Eté). La CGT a demandé une remise à plat du dispositif. M. CHERKI est « preneur de réflexions pratiques ».

- Journée du 9 mai 2008 : le congé annuel doit être déposé par l'agent et pas imposé par l'employeur ! Pour nous, c'est un principe fondamental. Nous assurons une consultation juridique. Si la ville a agi de façon illégale... nous lui signifierons. Quand l'employeur décide de fermer le lieu de travail, qu'il donne une journée chômée aux personnels.

M. CHERKI a juste dit qu'il assumait la décision prise par son prédécesseur ; et qu'il « réfléchirait pour l'avenir ».

Décidément, la question des congés des animateurs est rarement à leur avantage (note MOISAN sur les congés) ... Il faut que cela cesse !

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Pour nous joindre au local :

01.42.76.40.87 (répondeur)

Permanence Tous les mardis :

au 4 rue Lobau

Salle 114

Métro : Hôtel de Ville

Site Internet : animateurs cgt paris

Bulletin d'Adhésion

Nom.....Prénom.....

Ecole ou CASGrade.....

Adresse personnelle.....

.....Téléphone :

**A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics
Parisiens ☒ 3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – ☎ : 01.44.52.77.29**